

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 1068 du 13 OCT. 2015

portant habilitation de licences des filières à recrutement national  
ouvertes au titre de l'année universitaire 2015 - 2016  
à l'université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret n°84-210 du 21 Dhou el Kaada 1404 correspondant au 18 août 1984, modifié et complété, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'université des sciences et de la technologie Houari Boumediene ;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu le Procès-Verbal de la réunion de la Commission Nationale d'Habilitation du 26 juillet 2015.

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Sont habilitées, au titre de l'année universitaire 2015 - 2016, les licences des filières à recrutement national dispensées à l'université des sciences et de la technologie Houari Boumediene conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art.2 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'université des sciences et de la technologie Houari Boumediene sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le .....  
Le Ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche scientifique



**Annexe:**  
**Habilitation de licences des filières à recrutement national**  
**Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene**  
**Année universitaire 2015 - 2016**

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences de la matière	Physique	Physique fondamentale	A
		Energétique	A
	Chimie	Chimie	A
Mathématiques-informatique	Mathématiques	Mathématiques	A
		Algèbre et cryptographie	A
		Probabilités-Statistiques	A
		Recherche opérationnelle	A
	Informatique	Informatique	A
		Génie des télécommunications et réseaux	A
		Ingénierie des systèmes informatiques et logiciels	A

